



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

F
IV

23015933

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

23 JAN. 2023

Le Greffier
Greffier

N° d'entreprise : 0418 717 326

Nom

(en entier) : Société Royale de Tir de Charleroi

(en abrégé) : SRTC

Forme légale : Asbl

Adresse complète du siège : Rue Albert 1er 172 bte A à 6240 Farciennes

Objet de l'acte : Modification du siège social

Par décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'association "Société Royale de Tir de Charleroi", réunie en date du 4 décembre 2022, délibérant en conformité aux prescriptions du Code des sociétés et des associations, le siège social de l'association a été modifié ainsi qu'il suit :

. Le siège social de l'ASBL est fixé dans la région de Charleroi, à 6240 Farciennes, rue Paul Pastur n° 1. Il peut être transféré par décision de l'assemblée générale dans tout autre lieu de la région de Charleroi.

Toute modification du siège social doit être publiée dans le mois de sa date, aux annexes au Moniteur belge.

Certifié exact et transmis au Moniteur belge, aux fins d'insertion, en exécution du Code des Sociétés et des Associations.

Fait à Farciennes, le 5 décembre 2022.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/02/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).